



Le 14 mai 2021

Bonjour,

Plus tôt aujourd'hui, le gouvernement du Manitoba a annoncé l'ouverture de la vaccination à tous les jeunes de 12 ans et plus, qui pourront recevoir le vaccin produit par Pfizer. En participant à la campagne de vaccination provinciale, les préadolescents et adolescents contribueront à protéger leurs familles et les gens qui les entourent, en plus de se prémunir eux-mêmes contre la COVID-19.

<https://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?archive=&item=51284>

Vous pouvez prendre rendez-vous pour vos jeunes dès aujourd'hui. Pour l'instant, le vaccin de Pfizer est offert dans les supercliniques et dans les cliniques destinées aux Autochtones en milieu urbain dans l'ensemble de la province. Vous pouvez utiliser la carte interactive disponible à l'adresse manitoba.ca/covid19/vaccine/finder.fr.html pour trouver la clinique de vaccination qui vous convient le mieux.

Le vaccin qui sera offert à vos jeunes a fait l'objet d'essais cliniques qui ont permis d'attester son innocuité et son efficacité. Santé Canada a récemment autorisé son utilisation chez les jeunes de 12 ans et plus, ce qui signifie que nous pouvons maintenant ouvrir la vaccination à ce groupe d'âge afin que vos enfants puissent être protégés de la COVID-19.

Le Manitoba affronte actuellement la troisième vague de COVID-19. Des variants préoccupants plus contagieux sont en circulation et le nombre de cas est à la hausse. Le virus se propage plus largement dans nos collectivités et occasionne des formes plus graves de la maladie chez nos jeunes. La meilleure façon de se protéger est de se faire vacciner.

Tous les jeunes admissibles âgés de 12 ans et plus ainsi que leurs parents, gardiens et tuteurs peuvent prendre rendez-vous. Pour prendre rendez-vous en ligne, vous aurez besoin d'un numéro de carte de santé et d'une adresse de courriel.

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne dans le portail au <https://protectmb.ca/fr/> ou par téléphone au 1-844-MAN-VACC (1-844-626-8222).

.../2

Nous joignons à la présente un formulaire de consentement que vous pourrez passer en revue en compagnie de votre enfant. Veuillez le remplir, le signer et l'avoir en main à votre rendez-vous.

- Les jeunes de 16 à 17 ans peuvent remplir et signer eux-mêmes leur formulaire de consentement.
- Les jeunes de 12 à 15 ans peuvent demander à un parent, à un gardien ou à un tuteur de signer le formulaire de consentement à leur place.
- Les jeunes âgés de 12 à 15 ans peuvent également se présenter à leur rendez-vous sans formulaire signé. Ils rencontreront alors sur place un responsable clinique qui évaluera leur capacité à fournir un consentement éclairé.

Les parents sont invités à accompagner leur enfant à son rendez-vous, mais ce n'est pas obligatoire. Comme pièce d'identité, nous lui recommandons d'avoir en main sa carte de santé de préférence ou, à défaut, une autre pièce d'identité délivrée par le gouvernement. Toutes les pièces d'identité seront toutefois acceptées, y compris les cartes étudiantes. Quel que soit l'âge de la personne, le vaccin ne lui sera pas refusé parce qu'elle ne peut présenter de pièce d'identité.

Vous avez peut-être des questions à poser au sujet du vaccin, de l'ouverture de la vaccination aux jeunes, du processus de consentement ou de la façon de prendre rendez-vous. Vous trouverez des réponses à vos questions dans le portail ProtegeonsleMB.ca ou en vous adressant à votre professionnel de la santé.

L'ouverture de la vaccination aux jeunes du Manitoba est une étape importante de notre campagne de vaccination contre la COVID-19. Nous avons hâte de vous voir bientôt, en compagnie de votre famille, dans une clinique de vaccination.

Je vous prie d'agréer mes meilleures salutations,

D^{re} Joss Reimer, responsable médicale
Groupe de travail sur la mise en œuvre du programme de vaccination